



**ÉDUCATION
PRIORITAIRE**



L'ambition au cœur du débat

Le système éducatif français est-il aujourd'hui juste et efficace ? Efficace ? Cela signifierait qu'il permet de faire entrer tous les élèves dans les apprentissages et de les mener sur la voie de la réussite. Juste ? Cela voudrait dire que le parcours scolaire des élèves ne serait pas lié à leur milieu social d'origine.

On ne peut que constater aujourd'hui qu'on en est loin en France.

Que ce soient les études nationales ou internationales, toutes montrent que les écarts entre élèves n'ont cessé de se creuser depuis le milieu des années 2000 - alors qu'ils s'étaient maintenus auparavant dans un contexte déjà marqué par une dégradation sociale et économique dont les quartiers populaires avaient été les premières victimes.

Comment pourrait-il en être autrement après deux réformes, celle des RAR en 2006 puis des ÉCLAIR en 2010, qui se sont caractérisées par la mise en place d'une école de la dérogation tous azimuts ; après l'assouplissement de la carte scolaire qui a largement renforcé la ghettoïsation des établissements les plus fragiles ; après la création des internats d'excellence qui a eu pour objectif de siphonner les meilleurs élèves de l'éducation prioritaire et l'abandon de l'ambition pour les autres élèves.

La relance de l'éducation prioritaire engagée par le ministère répond à une véritable urgence pour apporter de l'espoir aux familles, aux élèves, aux personnels. Encore faudrait-il qu'elle soit animée d'une réelle volonté d'y maintenir une ambition à la hauteur des enjeux sociaux et humains.

Pour le SNES-FSU, il est impératif que les personnels - qui se sont investis, parfois de longue date, auprès des élèves de milieu populaire et de leurs familles - puissent faire entendre leurs analyses, puissent porter leurs propositions, puissent faire valoir leurs revendications pour la réussite de tous leurs élèves.

Il appelle les personnels à investir les assises à tous les niveaux et s'assurera que leur parole sera bien entendue. Cette publication est un des outils qu'il met à leur disposition pour débattre et s'organiser.

Roland Hubert, *cosecrétaire général*



Ont participé
à la rédaction de
ce 4 pages :
Bruno Mer et
Vincent Bellegueule,
Jeanne Lebastard,
Anne Koechlin,
Clément Lefèvre



ÉTAT DES LIEUX

Des difficultés sociales prononcées

À la rentrée 2012, 73 % des élèves qui entrent en Sixième en ÉCLAIR sont enfants d'ouvriers ou d'inactifs et 57 % en RRS contre 34,4 % hors EP.

Certains établissements recrutent la quasi-totalité de leurs élèves dans des milieux très défavorisés qui cumulent toutes les difficultés.

Réussite des élèves : des données contradictoires qui interrogent

- Des écarts de réussite en légère réduction au diplôme national du brevet⁽¹⁾ mais qui s'accroissent dans la maîtrise des compétences générales en fin de Troisième entre 2003 et 2009⁽²⁾ :
 - baisse du score moyen en éducation prioritaire de 12 points ;
 - la part des élèves les moins performants (groupe 0 et 1) passe de 25 à 32,6 % ;
 - celle des élèves les plus faibles (groupe 0) passe de 3,9 % à 8,7 %.
- Le taux d'orientation en Seconde GT s'accroît en RAR entre 2006 et 2009, mais il diminue dans la même période entre la Seconde et la Première GT.

Ghettoïsation renforcée

Selon la Cour des comptes, 186 des 254 RAR ont perdu au moins 10 % de leurs élèves en 2008 avec l'assouplissement de la carte scolaire, ce qui a conduit à « une plus grande concentration dans ces collèges des facteurs d'inégalités ». La diminution des effectifs des collèges RAR est nettement plus élevée que hors éducation prioritaire (- 9,3 % contre - 0,5 %).

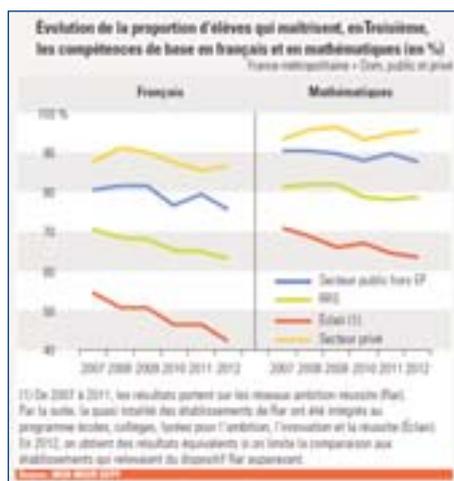
Le SNES-FSU refuse que s'installe une école à part pour les plus défavorisés. Il revendique une relance de l'éducation prioritaire en rupture avec les régressions de ces dernières années. Cette relance doit être fondée sur le

ÉCLAIR : UNE MAUVAISE PISTE À ABANDONNER

Depuis 2006, la politique d'éducation prioritaire a été dévoyée pour en réduire considérablement le champ et transformer la nature ; lancé lors de la clôture des États généraux sur la sécurité à l'école en avril 2010, le programme ÉCLAIR représente une nouvelle

étape aux fondements délétères. Les mesures installent une école dérogatoire visant à rendre les établissements et leurs personnels plus exposés aux injonctions :

- attaque contre les statuts avec un recrutement local et des lettres de mission, des échanges de service entre écoles et collèges ;
 - mise en concurrence des personnels avec la part modulable de la prime ÉCLAIR (de 400 à 2 400 euros) à la discrétion du chef d'établissement, pierre angulaire d'un management injonctif ;
 - hiérarchie intermédiaire avec les préfets des études ;
 - ambitions réduites pour les élèves abandonnés dans des quartiers de plus en plus ghettoïsés.
- Il faut rompre avec cette politique qui a atteint la nécessaire cohésion des équipes et dont les résultats récents montrent un accroissement important des écarts de réussite entre les élèves (voir graphique ci-contre)



UNE POLITIQUE « OPÉRATOIRE » À RELANCER

Le ministère notait en 2003 dans la *Synthèse des bilans des contrats de réussite 1999-2003* que « le maintien, voire parfois l'amélioration des résultats scolaires, dans un contexte où d'évidence tous les indicateurs d'environnement social se sont détériorés, montre que l'effet éducation prioritaire est opératoire. » Pour le SNES-FSU, il faut renouer avec une éducation prioritaire qui vise l'ambition pour tous les élèves.

UNE CARTE RÉNOVÉE QUI N'OUBLIE AUCUN TERRITOIRE EN DIFFICULTÉ

Une redéfinition de la carte de l'éducation prioritaire est absolument nécessaire. Fondée sur des critères sociaux et scolaires transparents et concertés, elle doit distinguer dans un label unique, sans en viser un nombre prédéterminé, tous les collèges et lycées où les difficultés de tous ordres constituent un frein à la réussite scolaire. Les territoires ruraux et les DOM présentent des spécificités par rapport aux territoires urbains et semi-urbains, mais ne doivent pas être écartés : l'éducation prioritaire doit permettre la réussite scolaire sur tous les territoires.

Pour éviter les effets de seuil et permettre une révision régulière de la carte, l'intensité des dotations ainsi que des mesures spécifiques doit répondre à l'intensité des difficultés auxquelles sont confrontés les établissements.



principe que tous les élèves peuvent réussir et doit renouer avec l'ambition généreuse qui consistait à « donner plus à ceux qui ont moins » en renforçant l'école dans les zones et les quartiers les plus défavorisés de France.

DES CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉTUDES AMÉLIORÉES

Selon le rapport de la CIMAP, « l'apport à la réussite scolaire » des moyens consacrés à l'encadrement des élèves en éducation prioritaire « n'apparaît pas clairement ». Pourtant, les études de Thomas Piketty et Matthieu Valdenaire démontrent qu'une réduction forte de la taille des classes permet de réduire nettement les écarts de résultats entre les élèves de milieux défavorisés et les autres.

Taux d'encadrement des écoles et collèges en éducation prioritaire (note d'information DEPP 2013)

		En RAR	En ÉCLAIR	En RRS	Hors EP	Ensemble
E/C (écoles)	En 2010-2011	21,9	22,1	22,3	23,8	23,5
	En 2011-2012	21,9	22,2	22,3	23,8	23,7
E/D (collèges)	En 2010-2011	20,1	20,3	21,5	24,3	23,6
	En 2011-2012	20,2	20,4	21,5	24,7	23,9
E/S (collèges)	En 2010-2011	19,3	19,4	20,6	23,1	22,5
	En 2011-2012	19,2	19,4	21,0	23,5	22,9

Source : MEN-MESR DEPP

Le SNES-FSU demande une forte réduction des effectifs par classe en éducation prioritaire : aucune classe ne doit dépasser 20 élèves en collège et 25 en lycée. Si ce n'est pas une condition suffisante, c'est bien une condition nécessaire pour maintenir le même niveau d'exigence qu'ailleurs en centrant les efforts sur les apprentissages dans la classe. Cela permettrait une diversification des pratiques pédagogiques qui sache faire entrer tous les élèves dans les apprentissages en développant une pédagogie explicite, en favorisant des démarches de construction et d'appropriation des savoirs.

Le travail en groupes restreints, le soutien et l'aide aux devoirs doivent être développés et encadrés par des personnels qualifiés.

DES PERSONNELS RECONNUS

... et non mis en concurrence, comme dans les mesures imposées dans les ÉCLAIR.

Pour rendre les établissements de l'éducation prioritaire plus attractifs et favoriser la stabilité des personnels, il faut prendre en compte la pénibilité des conditions d'exercice avec :

- des avantages de carrières attribués hors contingent ou sur contingent spécifique (promotions de corps ou de grade) ;
- une NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) étendue à tous les établissements de l'éducation prioritaire ;
- une mobilité améliorée.

DES PERSONNELS FORMÉS QUI TRAVAILLENT EN ÉQUIPE

Plus que de personnels « expérimentés », l'éducation prioritaire a besoin de personnels formés. Formation initiale et formation continue, sacrifiées ces dernières années, doivent absolument être relancées. L'accès à la formation continue doit y être facilité, ouvrir sur les apports de la recherche et doit pouvoir se dérouler sur site.

Donner du temps aux personnels doit aussi permettre les échanges et la mise en commun de pratiques. Le travail en équipe (disciplinaire, interdisciplinaire et pluri-professionnel, etc.) permettra plus de cohérence et de cohésion sur des problématiques identifiées par les équipes et non sur injonction de la hiérarchie, au plus près des besoins réels des élèves. Le SNES-FSU revendique une décharge dans le service des personnels qui exercent dans un établissement de l'éducation prioritaire.

LA RÉFORME DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

La réforme de la géographie prioritaire de la Ville engagée depuis plusieurs années a abouti début 2013 à définir des « contrats uniques globaux » et à viser un nombre restreint de quartiers prioritaires. De 2 492, il a été question de ne retenir que 500 à 1 000, puis 1 200 territoires-cibles. La loi, prévue pour le mois de novembre, a été repoussée au mois de janvier. Si la volonté de certains de superposer les deux cartes prioritaires (Ville et EN) l'emporte, on peut craindre des effets majeurs sur l'éducation prioritaire.

Or, la superposition de la carte de l'éducation prioritaire avec celle de la politique de la ville est loin d'être évidente. Qu'advierait-il en effet des élèves issus des territoires-cibles mais qui fréquentent d'autres établissements ? À l'inverse, quid des établissements en grande difficulté situés hors des territoires-cibles ? La problématique des territoires ruraux et néanmoins en difficulté reste, elle aussi, entière

DERNIÈRE MINUTE

Le ministre de la Ville vient de déclarer que si la liste des communes sera rendue publique en novembre prochain, la liste des quartiers prioritaires ne sera pas publiée avant les élections municipales... Réduire de moitié la carte de la politique de la Ville ne serait pas sans conséquences, en effet.



ASSISES DE L'EP : UN CALENDRIER PRÉCIPITÉ

Prévues dès avant les vacances d'été, les assises de l'éducation prioritaire se mettent en place de façon précipitée avec une information à destination des administrations rectorales et des personnels de direction tardive et dans des conditions laissant peu de place à une réelle prise en compte de la parole des personnels.

LE CALENDRIER SUIVANT S'APPLIQUERA :

OCTOBRE 2013

« Demi-journée d'échanges, organisée dans chaque réseau d'éducation prioritaire. Les équipes des écoles et établissements seront invitées à discuter sur la base du rapport établi afin de le compléter et faire part de leurs souhaits et propositions d'évolution. » (Site du MEN)
Les personnels, organisés en ateliers, doivent faire remonter trois points qui font synthèse autour de thèmes pré-établis ainsi que trois thèmes qui font débat.

NOVEMBRE 2013

« Assises académiques ou inter académiques. Outre les personnels de l'Éducation nationale et leurs représentants, ces assises associeront les partenaires de l'école indispensables à la réussite de l'éducation prioritaire (parents d'élèves, collectivités territoriales, associations impliquées). » (Site du MEN)

DATES DES ASSISES INTER(ACADÉMIQUES)

- ⇒ **La Réunion-Mayotte** : le 4 novembre, assises organisées dans l'académie de la Réunion
- ⇒ **Caen, Rennes, Nantes et Orléans-Tours** : le 18 novembre, dans l'académie de Rennes
- ⇒ **Lille** : le 19 novembre
- ⇒ **Créteil** : le 20 novembre
- ⇒ **Toulouse, Montpellier, Clermont-Ferrand** : le 20 novembre, dans l'académie de Toulouse
- ⇒ **Aix-Marseille, Nice, Corse** : le 26 novembre, dans l'académie d'aix-Marseille
- ⇒ **Versailles** : le 27 novembre
- ⇒ **Paris, Amiens et Rouen** : le 27 novembre, dans l'académie de Rouen
- ⇒ **Dijon, Grenoble, Lyon** : le 27 novembre, dans l'académie de Lyon
- ⇒ **Guadeloupe-Martinique-Guyane** : le 28 novembre, dans l'académie de la Martinique
- ⇒ **Poitiers, Limoges et Bordeaux** : le 22 novembre, dans l'académie de Bordeaux
- ⇒ **Nancy-Metz, Strasbourg, Besançon et Reims** : le 4 décembre, dans l'académie de Nancy-Metz

Le ministre de l'Éducation nationale devrait ensuite présenter sa réforme de l'éducation prioritaire, pour une mise en application à partir de la rentrée 2014. Des assises nationales pourraient être le cadre de cette présentation.

Face à une telle organisation, il est important pour vous de

FAIRE ENTENDRE VOTRE VOIX

Pour vous aider à préparer les assises et leur suite, le SNES et la FSU mettent à votre disposition des outils :

- une enquête en ligne qui vous permettra de faire valoir votre opinion afin que nous la portions auprès du ministère <http://questionnaires.fsu.fr/limesurvey/index.php/119655/lang-fr>
- des fiches thématiques avec une analyse de la situation actuelle et des pistes de réflexion ou propositions <http://www.snes.edu/Des-outils-pour-les-Assises-de-l.html>
- une publication FSU de 4 pages <http://www.snes.edu/Refonder-l-education-prioritaire.html>
- le dossier EP de *L'US Mag* en ligne <http://www.snes.edu/Education-prioritaire-renouer-avec.html>

Le SNES-FSU vous invite à nous faire connaître le contenu des synthèses qui se sont établies dans vos établissements afin que votre parole ne soit pas confisquée. **EXPRIMEZ-VOUS !**